Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-115**

Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage

1. Secteur d'application
Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination
Mise en place d'une isolation sur un réseau hydraulique de chauffage existant, situé hors du volume chauffé, pour un système de chauffage collectif.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'isolant est de classe supérieure ou égale à 3 selon la norme NF EN 12 828.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne :
- la mise en place d'une isolation ;
- la longueur isolée de réseau de chauffage ;
- la classe de l'isolant installé selon la norme NF EN 12 828.

4. Durée de vie conventionnelle
20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par mètre de réseau isolé		
Zone climatique	H1	**5 600**
	H2	**4 500**
	H3	**3 000**

X

Longueur isolée de réseau de chauffage hors du volume chauffé
L